

Commune de PEYMEINADE

Budget Primitif 2023 - Note de présentation brève et synthétique

(En application de l'article L.2313-1 du CGCT)



Le budget 2023 a été construit à partir des éléments connus au mois de mars 2023 après le vote du Rapport d'Orientations Budgétaires, dans une conjoncture économique toujours très difficile et incertaine. En cause, plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production, contribuant à alimenter l'inflation, la crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement.

La sincérité et la prudence ont amené à prévoir des dépenses maximales et des recettes minimales.

Malgré ce contexte, le budget primitif 2023 maintient les grandes orientations budgétaires des années précédentes :

- Gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement,
- Affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu,
- Poursuite de la politique de désendettement afin de libérer des capacités de recours à l'emprunt pour les projets futurs prévus au programme d'investissement,
- Objectif volontariste d'augmentation des ressources globales notamment par l'augmentation des recettes fiscales locales, la revalorisation des recettes des services et l'intensification de la recherche de subventions.

L'objectif étant de ne pas consommer la totalité des crédits ouverts en dépenses et de dépasser les prévisions de recettes pour aboutir en fin d'année à un excédent de fonctionnement permettant à minima d'autofinancer le remboursement de la dette.

Les recettes de fonctionnement

La comparaison au BP 2022 peut se détailler par chapitre comme suit :

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Var.
013 Atténuation de charges	21 000,00 €	47 000,00	123,81%
70 Produit des services	832 000,00 €	887 840,00	6,71%
73 Impôts et Taxes	6 373 000,00 €	693 210,00	14,29%
731 Fiscalité locale		6 590 680,00	
74 Dotation	670 000,00 €	706 950,00	5,51%
75 Autres produits de gestion courante	67 600,00 €	82 800,00	22,34%
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	2 793,26 €	423,90	-84,82%
78 Reprises sur amortissements et provisions	17 000,00 €	35 000,00	105,88%
Total des recettes réelles	7 983 393,26 €	9 043 903,90	13,28%
042 opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	103 000,00	3,00%
Total des recettes d'ordre	100 000,00 €	103 000,00	3,00%
002 Résultat reporté	429 606,74 €	203 096,10	-52,73%
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	8 513 000,00	9 350 000,00	9,83%

Les atténuations de charges (chapitre 013) augmentent de 26k€ du fait d'un grand nombre de dossiers de maladies ou de congés maternité à rembourser par l'assureur de la ville.

Les produits des services (chapitre 70) augmentent de 6,71% (+55k€) en prévoyant une augmentation des recettes de cantine. Il est précisé que les redevances à encaisser ont été estimées à minima en respectant le principe de prudence.

Les impôts et taxes (chapitre 73) augmentent globalement de 14,29% pour atteindre les 7,292M€, prenant ainsi en compte l'augmentation de trois points de la fiscalité locale. Pour ce comparatif, il faut prendre en compte le montant global des comptes 73 et 731. En effet, la nomenclature M57 a scindé en deux comptes le compte 73, à savoir :

- Le compte 73 – Impôts et taxes,
- Et le compte 731 – Fiscalité locale.

Cette augmentation reflète également la forte augmentation des bases fiscales basée sur l'inflation 2022 (+7%).

Les dotations de l'Etat et diverses participations (chapitre 74) sont en hausse de 36k€ notamment grâce au maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (+1428€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) prévoient une hausse de recettes de 15k€ (+22,34%). Celle-ci est due à l'intégration par la nomenclature M57

de nombreux comptes du chapitre 77, expliquant également la très forte baisse des **produits exceptionnels** (-84,82%).

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent au remboursement des travaux réalisés en régie. Ces derniers varient en fonction de l'activité des services techniques durant l'année. Il est prévu un budget quasi-identique à l'an dernier soit 103k€.

Enfin, **le report d'une partie du résultat de fonctionnement 2022 (203 096,10€) porte le total des recettes de fonctionnement à 9,350M€**, en hausse de 9,83% par rapport à l'an dernier.

Les dépenses de fonctionnement

La comparaison au BP 2022 peut se présenter ainsi :

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Var.
011 Charges à caractère général	2 245 000,00	2 443 600,00	8,85%
012 Charges de Personnel	4 900 000,00	5 025 000,00	2,55%
014 Atténuation de produits (FPIC + SRU)	250 000,00	261 000,00	4,40%
65 Charges de gestion courante	525 000,00	710 400,00	35,31%
66 Charges financières	90 000,00	135 000,00	50,00%
67 Charges Exceptionnelles	85 000,00	25 000,00	-70,59%
68 Dotation aux provisions	8 000,00		-100,00%
022 Dépenses imprévues	50 000,00		-100,00%
Total dépenses réelles	8 153 000,00	8 600 000,00	5,58%
023 Virement à la section d'investissement	60 000,00,00	200 000,00	233,33%
042 amortissement et autres transferts	300 000,00	550 000,00	83,33%
Total dépenses d'ordre	360 000,00	750 000,00	108,33%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 513 000,00	9 350 000,00	9,83%

Ainsi **les charges à caractère général** (chapitre 011) augmentent de 198,6k€ atteignant les 2,443M€. Cette augmentation inscrite dans une gestion rigoureuse des dépenses est moindre que celle de 2022 (+217k€, soit +8,85%) malgré le contexte économique toujours très inflationniste.

En effet, en juin 2023, l'inflation d'ensemble se situerait autour de 5% sur un an, mais l'inflation sous-jacente (d'où sont retirés les prix les plus volatils) se maintiendrait un peu au-dessus de 5,5 %. Elle devrait décroître en fin d'année et atteindre 3,8% fin 2023 (contre 4,2% fin 2022).

Cette augmentation de 198,6k€ est principalement réparties sur deux familles d'achats :

- 150k€ sont investis pour faire face à la hausse des prix des fluides (électricité, gaz et carburants),

- Les denrées alimentaire. En sus de la hausses des tarifs des produits et du nombre de repas servis (+6 200 pour l'année 2023), la Commune poursuit son programme alimentaire en proposant des menus intégrant 60% de bio.

Ces charges permettent à la Commune d'assumer les dépenses de fonctionnement courant, soumises à une très forte inflation dans tous les secteurs, et de répondre à l'ensemble des obligations règlementaires et sécuritaires.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 2,55% et atteignent les 5,025M€. Cette augmentation est également très contenue et moindre que celle du budget 2021 (+8,89%).

Cette augmentation prend en compte :

- L'installation du nouveau CST (formations obligatoires payantes de ses membres, impactant le BP 2023),
- Le remplacement des agents en congé longue maladie et longue durée (impact double rémunération),
- Le remplacement de certains départs à la retraite,
- La prise en compte des formations payantes suivant les projets de la collectivité (Direction éducation),
- La prise en compte du relèvement du point d'indice de rémunération,
- La revalorisation de la participation mutuelle santé et prévoyance (passage d'une participation de 1€ à 7,50 € et 3,50€ respectivement),
- La revalorisation de l'indemnité forfaitaire de déplacement (fonctions itinérantes) pour prendre en compte l'augmentation du prix du carburant,
- L'augmentation de l'assurance statutaire (nouveau contrat pour 5 ans)
- La modification de la participation pour le contrat groupe médecine préventive (forfait annuel par agent)
- L'achat du logiciel CARRUS pour la consultation illimitée des données historique RH,
- La prise en compte d'un budget pour le compte personnel de formation,
- L'ajout d'un contrat aidé pour le remplacement occasionnel d'agents indisponibles (21 heures),
- La pérennisation de contrats aidés (3 agents sur poste adjoint technique en CDD),
- Le renouvellement du recours aux saisonniers (Espaces Verts et Propreté Urbaine),
- Le recours à un contrat d'apprentissage à la cellule espaces verts (à la rentrée 2023/2024),
- Le recours à une service civique (Direction des Solidarités pour 6 mois).

Afin de contenir les dépenses de personnel, il a été décidé que tous les postes ne seront pas remplacés. Pour ceux qui le seront, les mutations internes seront favorisés comme l'embauche de profils polyvalents et non plus équivalents.

Les atténuations de produit (chapitre 014), qui comprennent notamment le reversement FPIC pour 85k€ et les pénalités SRU pour 156k€, augmentent de 4,40% ou 11k€ pour atteindre les 261k€.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 35,31%. Ces dépenses correspondent aux frais de fonctionnement des écoles, aux admissions en non-valeur et aux indemnités des élus.

Les charges financières (chapitre 66) augmentent de 45k€ (+50%) grâce au désendettement de la Commune. Les intérêts d'emprunt s'élèveront en 2023 à 85,6k€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 25k€ (-70,59%). Cette forte diminution s'explique par l'annulation en 2021 d'un titre d'un montant de 23K€ pour le remboursement des frais de formation de l'ancienne cheffe de la PM à la Commune de Biot. Un nouveau titre d'un montant de 15k€ avait été émis.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) n'ont pas d'inscription car aucun contentieux ne nécessite que la collectivité réserve des crédits afin de faire face à un risque éventuel dans les années à venir.

Le total des dépenses réelles augmente de 455k€ et atteint les 8,600M€ (+5,58%).

Les amortissements augmentent de 250k€ et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 60k€ à 200k€ pour pouvoir équilibrer le budget et compenser l'ensemble des augmentations de dépenses vues précédemment.

Ainsi, les dépenses totales de fonctionnement 2023 s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement à 9,350M€, en augmentation de 9,83% par rapport à 2022.

Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	BP 2022	BP 2023	Var.
20 immobilisations incorporelles	20 000,00	150 000,00	650,00%
204 Subventions d'équipement versées	25 000,00	30 000,00	20,00%
21 immobilisations corporelles	0,00		
23 immobilisations en cours	3 171 000,00	2 417 754,45	-23,75%
Total dépenses d'équipement	3 216 000,00	2 597 754,45	-19,22%
10 Dotation fonds divers et réserves	15 000,00	30 000,00	100,00%
13 remboursement de trop perçu sur subventions		3 300,00	
16 remboursement capital d'emprunt	443 000,00	403 300,00	-8,55%
165 Caution à reverser	500,00	2 000,00	300,00%
2764 Créances sur Personnes de droits privés (Avance s/ZAC Lebon)	125 000,00	125 000,00	0,00%
Total dépenses réelles	3 845 182,70	3 161 354,45	-17,78%
040 opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	103 000,00	3,00%
041 Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'ordre	100 000,00	103 000,00	3,00%
Total dépenses d'investissement du BP	3 945 182,70	3 264 354,45	-20,85%
(rappel des RAR dépenses pour info)	402 817,30	1 074 645,55	166,78%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	4 348 000,00	4 339 000,00	-0,21%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 339 000 €.

Elles permettent de réaliser un grand nombre de projets répartis en opérations détaillées ci-dessous (montant hors RAR) :

Opérations	Inscriptions budgétaires	Projets nouveaux
101 – Programme de voirie, sécurité routière	430 800€	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification de la place Catany (fin de la 1^{ère} tranche), - Travaux de voirie : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Chemin des Jacourets section Belletrud / route de Draguignan</i> • <i>Avenue du Dr Belletrud section Jaïsous / Pont</i> • <i>Allée Henri Matisse</i>
102 – Travaux de performance énergétique	714 000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de performance énergétiques dans les bâtiments communaux et les écoles, - Objectif diminuer conso énergétique des bâtiments de 25%
103 – Acquisitions foncières	20 000 €	
104 – Programme pluriannuel d'accessibilité	107 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité des circulations piétonnes : trottoirs, amorce de trottoirs sans revêtement, bandes podotactiles..
105 – Aménagement des équipements scolaires	182 500 €	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'entrée de l'école St Exupéry (pose d'un portail de 4m, réfection de la clôture et pose de brise-vue) afin d'améliorer la sécurité des lieux, - Réfection de l'étanchéité des toitures des écoles, - Câblages des écoles pour mettre en place les classes numériques (tablettes informatiques).
106 – Aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs	550 000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de prestations intellectuelles dans le cadre du projet du Pôle Culturel, - Réalisation de prestations intellectuelles dans le cadre du projet de la 2^{nde} cuisine centrale,

		- Début des travaux de la 2 nd e cuisine centrale
107 – Aménagement des autres bâtiments communaux	132 000 €	- Travaux d'aménagement
108 – Aménagement urbain, touristique et d'environnement	92 000 €	- Sécurisation du clocher de l'église
109 – Réseaux d'éclairage public	70 000 €	- Poursuite de la suppression des lampes mercure et passage en LED
110 – Equipements et outillages techniques	23 100€	
111 – Informatique des services municipaux	32 454 €	
112 – Informatique des écoles	4 000 €	
113 – Matériels et mobiliers des équipements scolaires	42 200 €	
114 – Matériels et mobiliers des équipements sportifs, culturels et de loisirs	17 200 €	

Les projets hors opération correspondent à :

- **75 000 €** pour des études urbaines dans le cadre du PLU : études menées dans le cadre de la révision du PLU,
- **76 600 €** notamment pour des études concernant notamment la requalification de 250 logements dans le parc des logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU. La finalité est de réduire la nécessité de nouveaux programmes immobiliers.
- **30 000 €** pour d'éventuelles participations aux raccordements électriques,
- **30 000 €** pour d'éventuels remboursements de taxes d'urbanismes,
- **125 000 €** pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon.

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 403 300€, en baisse de 8,85% par rapport à 2022.

1 074 645,55 € sont inscrits en reste à réaliser et correspondent à des travaux de 2022 restant à payer.

103 000 € sont alloués pour des opérations d'ordre et travaux en régie.

Le total des dépenses d'investissement s'élève ainsi à 4,339 M€.

Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	BP 2022	BP 2023	Var.
13 Subventions d'investissement	50 447,81	453 300,00	798,55%
16 Emprunt	430 000,00	0,00	-100,00%
165 caution à encaisser			
10 dotations (TLE + FCTVA)	308 700,00	353 529,22	14,52%
1068 Excédent de fonctionnement N-1	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
138 Autres sub d'invest non transférable			
024 Produit des cessions d'immo	551 500,00	92 000,00	-83,32%
2313 Annulation de mandat sur exercice antérieur			
Total des recettes réelles	2 540 647,81	2 098 829,22	-17,39%
021 Virement de la section de fonctionnement	60 000,00	200 000,00	233,33%
040 opération de transfert entre sections	300 000,00	550 000,00	83,33%
041 Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre	360 000,00	750 000,00	86,11%
Total des recettes d'investissement	2 900 647,81	2 848 829,22	-1,79%
001 Solde d'exécution positif reporté	855 205,49	1 091 820,48	27,67%
(rappel des RAR recettes pour info)	592 146,70	398 350,30	-32,73%
Total des recettes d'investissement de l'exercice	4 348 000,00	4 339 000,00	-0,21%

Les recettes d'investissement permettant de financer les projets reposent avant tout sur de l'autofinancement grâce à :

- 1 091 820,48€ d'excédent d'investissement 2022,
- 1 200 000,00€ de résultat de fonctionnement 2022 affectés en investissement,
- 398 350,30€ de recettes 2022 restant à encaisser (subventions attribuées)

Soit un autofinancement de plus de 2,690 M€.

S'ajoutent à ce montant les recettes prévisionnelles suivantes :

- 200 000 € de virement prévisionnel de la section de fonctionnement,
- 550 000 € d'amortissements,
- 353 529,22 € de remboursements de TVA et de taxe d'aménagement,
- 92 000 € de produits de cessions immobilière.

Ainsi le total des recettes d'investissement s'élève à 4,339M€ et vient équilibrer les dépenses d'investissement.